



## Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes  
Lauragais Revel et Sorèzois  
20, rue Jean Moulin  
31250 REVEL

Tél : 05-62-71-32-83

Fax : 05-34-66-98-08

E-mail : [lrs@revel-lauragais.com](mailto:lrs@revel-lauragais.com)

Nom du demandeur : .....

Commune : .....

PC : .....

# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(DIDANC)

### PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- **Un plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup>** ;
- **Une étude hydrogéologique de définition de la filière** si la parcelle n'a pas fait l'objet d'une expertise dans le cadre du zonage d'assainissement de la commune (voir carte d'aptitude des sols) ; **sinon la photocopie des conclusions de l'étude de zonage (sondages sur la parcelle)**;
- - **Un plan de masse au 1/500<sup>ème</sup>** avec :
  - Le bâtiment et la sortie des eaux usées
  - La position du dispositif d'assainissement (prétraitement et traitement) à l'échelle et le rejet éventuel vers l'exutoire
  - Les voies intérieures et les aires de stationnement
  - L'emplacement des points d'eau destinés à l'alimentation humaine ou l'arrosage (puits, captages...)
  - Les cours d'eau, fossés, mare...
  - Les arbres et la végétation
  - L'évacuation des eaux pluviales
- Le cas échéant, **une autorisation de rejet et/ou servitude de passage** des eaux traitées ; à obtenir auprès du propriétaire du lieu de rejet.(particulier, DDE, Mairie..)
- Le cas échéant, **une autorisation de traversée de route en domaine public**;
- Le cas échéant, **un engagement écrit attestant la création de l'exutoire**. Celui-ci devra obligatoirement rejoindre un exutoire existant ; à établir par le propriétaire du futur exutoire;
- La note d'information concernant les redevances **signée** ;
- **Le présent formulaire dûment complété, daté et signé.**

Nota : Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.

## Demandeur

Nom et prénom du propriétaire : .....  
Adresse : .....  
.....  
CP : ..... Commune : .....  
Téléphone domicile : ..... Téléphone professionnel : .....  
Téléphone portable : .....

## Projet

### Situation du projet :

Adresse de la réalisation : .....  
CP : ..... Commune : .....  
n° de parcelle(s) cadastrale(s) : .....Section : .....  
Surface parcellaire : .....m<sup>2</sup>

### Nature du projet :

**Permis de construire**

- Construction d'un bâtiment neuf (PC n°: .....)  
 Rénovation d'un bâtiment existant (PC n°: .....

**Déclaration de travaux** (DT n°: .....

**Réhabilitation ou création de l'assainissement non collectif**

## Caractéristiques de l'immeuble

**Maison individuelle**

- principale  secondaire

nombre de pièces principales (= nombre de chambres + 2) : .....

nombre d'occupant(s) : .....

**Immeuble comprenant plusieurs logements**

nombre de logements : .....

nombre total de pièces principales : .....

nombre d'occupant(s) permanent(s) : .....

**Autre type d'immeuble (restaurant, hôtel, camping, commerce, autre...)**

détail du projet : .....  
.....

## Caractéristiques du terrain

Superficie disponible pour l'assainissement : .....m<sup>2</sup>

Pente du terrain : .....%

Proximité d'un point d'eau (puits, source... ) :  oui (préciser :.....)  non

Destiné à la consommation humaine :  oui  non

Distance par rapport au dispositif : .....m

Dispositif d'assainissement situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable :

oui (préciser :.....)  non

# Caractéristiques de l'assainissement non collectif

## Dispositif de prétraitement :

- Fosse toutes eaux : Volume : .....m<sup>3</sup> Caractéristiques : .....
- Distance par rapport à l'habitation : .....m
  
- Ventilation (obligatoire de diamètre 100 mm en sortie de la fosse toutes eaux)  
Extracteur :  statique  éolien
  
- Préfiltre : incorporé à la fosse toutes eaux  oui  non  
Si non Vol. : .....
  
- Bac dégraisseur :  Oui  Non  
 eaux de la cuisine  eaux ménagères (cuisine, salle de bain, éviers...)  
Volume : .....m<sup>3</sup> Caractéristiques : .....
  
- Autres systèmes : .....

(Une note de calcul est à joindre au dossier précisant la filière et le dimensionnement des ouvrages ainsi que le **guide d'utilisation et le guide technique de l'ouvrage**)

## Dispositif de traitement :

- Tranchées d'épandage à faible profondeur.  
Nombre de tranchées ..... Profondeur : .....m  
Longueur totale des tranchées.....ml
- Lit d'épandage à faible profondeur  
Surface.....m<sup>2</sup> Profondeur : .....m
- Filtre à sable à flux vertical non drainé  
Surface :.....m<sup>2</sup>
- Filtre à sable drainé :
  - Flux vertical  Flux horizontal  Massif à zéolitheSurface.....m<sup>2</sup> Profondeur : .....m

## Lieu de rejet des eaux traitées:

- Ruisseau
- Fossé
  - Privé
  - Communal
  - Départemental
- Autorisation écrite du propriétaire ou gestionnaire  oui  non  
(L'autorisation écrite doit être jointe au dossier avant le début des travaux)
- Tertre d'infiltration  
Surface au sommet.....m<sup>2</sup>  
Surface à la base.....m<sup>2</sup>
- Autres systèmes : .....

## Ouvrages complémentaires (chasse à auget,..) : Préciser les caractéristiques

## Relevage des effluents :

- Poste de relevage prévu :  oui  non
- Nature des eaux à relever : .....

Destination des eaux pluviales (hors dispositif d'assainissement) : .....

# Engagement du pétitionnaire

Le propriétaire s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet.
- Réaliser l'installation conformément à la réglementation en vigueur.
- Présenter à l'installateur (si différent du propriétaire) l'avis technique du service assainissement non collectif.
- Informer le service d'assainissement non collectif avant le commencement des travaux.
- Ne recouvrir l'installation uniquement qu'après l'avis sur la conformité.
- Assurer le bon fonctionnement de l'installation.

Fait à : .....

Signature

Le : .....

(avec mention « lu et approuvé »)

**Important :** Le contrôle est une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Il n'est pas une prescription technique.

## LES REGLES DE BASE

La filière d'assainissement doit être implantée hors zone de circulation et de stationnement de tout véhicule et charges lourdes. Elle doit rester dépourvue de toutes cultures et de plantations arboricoles. Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir le système d'assainissement (Privilégiez l'engazonnement).

La zone d'épandage doit se situer à au moins :

- 5 mètres de l'habitation ;
- 3 mètres des limites de propriété ;
- 3 mètres de toutes plantations ;
- 35 mètres de puits ou captages d'eau destinés à la consommation humaine.

## EXECUTION DES TRAVAUX

- Il est fortement déconseillé de terrasser lorsque le sol est détrempé.
- Le terrassement ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés au traitement des effluents. Les engins de terrassement devront exécuter la ou les fouille(s) en une seule passe, afin d'éviter ce compactage.
- La fosse toutes eaux et/ou le bac à graisse doivent être placés au plus près de l'habitation, c'est-à-dire à moins de 10 mètres pour la fosse et moins de 2 mètres pour le bac à graisse.
- Les regards seront situés au niveau du sol superficiel et resteront accessibles pour faciliter l'entretien et le contrôle des installations.
- Pour assurer une oxygénation efficace du sol, les tuyaux d'épandage devront être enfouis au plus près de la surface.
- Le remblaiement doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur. Un remblaiement maximum de 0,30 mètres de terre végétale suffit à protéger les tuyaux d'épandage.